

**Réponses de PALATINE ASSET MANAGEMENT
au
Code de Transparence ISR de l'AFG-FIR 2010
pour
PALATINE OR BLEU**

I/ DONNEES GENERALES

1.a/ Donnez le nom de la société de gestion en charge du et des fonds auxquels s'applique ce Code.

Palatine Asset Management
42 rue d'Anjou
75008 PARIS
Site Internet : www.palatine-am.com
Une société du groupe BPCE

1.b/ Décrivez de façon générale la philosophie ISR de la société de gestion et la façon dont elle la décline complètement.

L'environnement économique fait apparaître un certain nombre de défis environnementaux et sociaux pour lesquels l'approche ESG (Environnement, Social et de Gouvernance) apporte une réponse efficace en incitant les entreprises à améliorer leurs pratiques socialement responsables, source de profit ou économiseur de risques...

En ce sens, l'Investissement Socialement Responsable est générateur de profit et réducteur de risques. Palatine AM est convaincue qu'une démarche extra-financière (portant sur une approche environnementale, sociale et de bonne gouvernance) apporte une dimension complémentaire, permet d'enrichir l'analyse financière classique, et donc de dégager de la performance.

Cette démarche met en évidence :

- > Un indicateur avancé des risques et opportunités à moyen et long terme
- > Une compréhension de dynamiques sectorielles et réglementaires
- > Une bonne vision de la qualité du management

La prise en compte du développement durable est ainsi un outil de management du risque, de la stratégie concurrentielle, de la gestion des parties prenantes et de la qualité du management...

Au sein de l'équipe de gestion, deux gérants sont plus particulièrement en charge de la méthodologie ISR :

- **Analyste ISR Actions** : Marie-Pierre GUERN
- **Analyste ISR Taux** : Stéphanie POIRELLE

1c/ Donnez le nom du ou des fonds auxquels s'applique ce Code ainsi que leurs principales caractéristiques.

Ce code s'applique au FCP **Palatine Or Bleu** - code ISIN FR0010341800 - géré par Bruno VACOSSIN depuis sa création en 2006.

Ce fonds thématique (l'eau dans le monde) et ISR offre une bonne diversification géographique et métier (approvisionnement et distribution, infrastructure, traitement chimique, désalinisation)

1d/ Détaillez les moyens permettant d'obtenir plus d'information concernant Palatine Or Bleu

Toutes les informations sur ces OPCVM et sur la démarche de Palatine Asset Management sont disponibles sur notre site internet à l'adresse suivante www.palatine-am.com ou en contactant directement notre service commercial.

Un espace ISR sur le site regroupe spécifiquement l'ensemble des informations au travers de 3 grandes rubriques :

- Nos convictions : comprend la présentation ISR, la synthèse des réponses au code de transparence de l'AFG, les actualités mensuelles, notre engagement ISR ;
- Nos OPCVM ISR et processus de gestion ;
- Les reportings extra financiers et inventaires.

1 e/ Spécifiez le contenu des informations fournies aux investisseurs ainsi que leur fréquence et les moyens de communication utilisés.

Un reporting financier mensuel et un reporting extra-financier trimestriel sont adressé sur demande et sont disponibles sur notre site internet dont l'adresse est la suivante www.palatine-am.com.

De même sont disponibles le prospectus du fonds et son processus de gestion.

Le reporting mensuel reprend des indicateurs de performance, de risque (différents ratios), répartitions géographiques et sectorielles, les principales lignes, achats et ventes et politique de gestion du mois.

II/ CRITERES D'INVESTISSEMENT ESG

2a Comment Palatine Or Bleu définit-il l'ISR ?

L'approche retenue est essentiellement de type « thématique ESG » visant à déterminer les meilleures pratiques en matière environnementale, sociale et de gouvernance (critères ESG) sur la thématique de l'eau (la part du chiffre d'affaires sur ce thème devant être supérieur à 10%).

Après avoir effectué une analyse fondamentale de l'entreprise, la réalisation d'une analyse extra-financière ensuite permet de sélectionner les valeurs éligibles au portefeuille.

Ainsi, pour pouvoir être éligible dans un portefeuille ISR les entreprises doivent prouver qu'elles ont mené une politique satisfaisante en matière de ressources humaines, de comportement sur les marchés, de droits humains, d'environnement, de gouvernance et d'engagement sociétal.

2b Quels sont les critères d'investissement ESG de Palatine Or Bleu ?

PAM s'appuie sur les analyses et les critères de l'agence de notation extra-financière VIGEO, et en complément sur une analyse interne particulièrement pour les valeurs non suivies par l'agence de notation ; cela concerne essentiellement des petites et moyennes capitalisations.

- **La politique sociale de l'entreprise** ; respect du droit du travail ; gestion des carrières et des retraites, plans de formation, gestion des restructurations ; promotion du dialogue social, santé et sécurité de l'emploi ; actionnariat salarié ; publication d'indicateurs sociaux ; gestion des sous-traitants.
- **Protection de l'Environnement** : identification des impacts ,existence de reporting environnementaux prenant en compte le suivi des procédures et les améliorations apportées; certification ISO 14001 ; éco-conception des produits ; impacts liés aux cycles de vie des produits et services ; bilan carbone; maîtrise des consommations d'énergies; maîtrise de la pollution locale ; maîtrise des impacts sur l'eau et de sa consommation ; exposition aux réglementations ; gestion des déchets ; analyse du cycle de vie ; présence d'équipes dédiées ; protection de la biodiversité.
- **Les relations client-fournisseur** : lutte contre la corruption; gestion des contrats ; sécurité des produits ou des services ; rappels ou interdictions de produits ; relations durables et engagement avec les clients et les fournisseurs; respect du droit de la concurrence ; image qualité et de fiabilité.
- **La politique managériale de l'entreprise** : composition des Conseils d'administration ou de surveillance ; niveaux de transparence ; mécanismes de contrôle et d'audit ; droits des actionnaires ; structure du capital.
- **Les relations avec la société civile** : promotion du développement économique et social du territoire d'implantation ou autre ; impact sociétal des produits et services ; actions caritatives, humanitaires, sanitaires.
- **Droits humains** : respect des droits humains, des normes de l'Organisation Internationale du Travail ; absence de discrimination, de travail forcé ou des enfants.

Ces critères sont suivis très régulièrement par l'analyste-gérant afin de signaler au gérant tout changement éventuel.

2c Comment les critères d'investissement ESG sont-ils déterminés ?

Les critères ISR sont définis par la société de gestion sur propositions des analystes-gérants ISR et en s'appuyant sur l'expertise de VIGEO.

Ils sont révisés si nécessaire lors du comité ISR mensuel

2d Comment les changements de critères sont-ils communiqués aux investisseurs ?

Ces changements sont communiqués et signalés aux investisseurs via les reporting ISR et tout document reprenant notre processus de gestion ISR que l'on trouve sur notre site internet.

III/ PROCESSUS D'ANALYSE ESG

3a Décrivez votre méthodologie et votre processus d'analyse ESG.

La méthodologie de la gestion action ISR du fonds repose sur une analyse de 6 critères (les ressources humaines, les comportements sur les marchés, les droits humains, la gouvernance d'entreprise et l'engagement sociétal) pour calculer une note finale sur 20, moyenne equi-pondérée des scores de ces critères.

Les analystes ISR sélectionnent les sociétés dont la note globale est supérieure ou égale à la moyenne à hauteur de 90% de l'actif net et de lignes et d'exposition conformément aux contraintes liées au label Novethic.

Ne passent pas le filtre ISR les valeurs qui présentent une note égale à 0/20 dans un des domaines ou ayant pour les fonds thématiques une note inférieure à la moyenne en Environnement.

Par conséquent 90% du portefeuille y compris la part des OPCVM doit donc avoir une note au-dessus de la moyenne.

3b Le gestionnaire de fonds emploie-t-il une équipe d'analystes internes ESG et/ou recourt-il à un ou plusieurs prestataires spécialisés dans ce domaine?

Le gestionnaire du fonds s'appuie sur une équipe de 2 gérants-analystes ISR (un sur le domaine des actions, le second sur les taux)

Ainsi il utilise les analyses extra-financières de VIGEO quand elles existent retraitées par l'équipe ISR sinon les informations recueillies par les d'analystes-gérants ISR en direct ou via des brokers spécialisés intégrant une approche ISR.

3c Existe-t-il une procédure de contrôle ou de vérification externe de la méthodologie de l'analyse ESG ?

Notre méthodologie suivra les avancées de l'AFG, du FIR, de Novethic et celles promues par les différentes associations, investisseurs institutionnels, consultants, visant à développer l'ISR en France. De même l'obtention du label ISR par Novethic est un gage du sérieux de notre démarche.

3d Le processus d'analyse ESG inclut-il un dialogue avec des parties prenantes ?

Le processus d'analyse ESG est soumis aux différents intervenants précédents (AFG, Novethic,...).

3e Les entreprises/émetteurs ont-ils accès à leur profil ou analyse ?

Oui sur simple demande.

3f A quelle fréquence le processus d'analyse ESG est-il révisé ?

Notre processus d'analyse ESG n'a pour l'instant pas été révisé. Il le serait si nécessaire.

3g Quelles informations issues de ce processus sont divulguées aux investisseurs ?

Les reporting ISR comprennent un commentaire ISR sur les principaux mouvements à l'achat et à la vente sur le trimestre écoulé, ainsi que la note ISR globale sur 20 ainsi que les notes des principales lignes, et le pourcentage de valeurs ne passant pas le filtre ISR, ces derniers étant disponibles sur notre site internet www.palatine-am.com

IV/ EVALUATION, SELECTION ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

4a Comment les résultats de l'analyse ESG sont-ils intégrés dans le processus d'investissement, notamment pour la sélection et l'approbation des entreprises/émetteurs dans lesquelles les fonds investissent ?

Les fonds ISR chez Palatine Asset Management sont gérés dans un premier temps selon des critères financiers classiques puis le gérant applique un filtre dit ISR pour prendre en compte la capacité des entreprises à intégrer dans leur choix de développement des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Si la note globale répond aux exigences définies dans le processus d'investissement la société peut intégrer le portefeuille.

4b Quelles mesures internes et/ou externes sont mises en oeuvre pour s'assurer que les titres du portefeuille sont (ou ne sont pas) en ligne avec les critères d'investissement ESG ?

En amont, les analystes-gérants confirment au gérant l'éligibilité du titre en termes ISR avant d'être intégré dans le portefeuille.

Puis une fois le portefeuille constitué, l'équipe ISR s'assure que les portefeuilles ISR ne détiennent pas plus de 10% de sociétés dont la note est inférieure à 10/20.

4c Quel est le processus de désinvestissement en lien avec des critères ESG?

Toute dégradation d'un des critères ESG d'un titre est traduite dans sa note ISR. Un contact permanent existe entre les gérants et les analystes ISR rendant très rapide la circulation de ce type d'information. Par conséquent le gérant doit vendre la valeur tout en respectant l'intérêt des porteurs de parts. Au global le pourcentage de note inférieur à 10/20 ne doit jamais dépasser 10%, de l'actif net et de lignes et d'exposition.

Tout dépassement doit être immédiatement corrigé.

4d Des désinvestissements découlant des critères ESG du ou des fonds ont-ils eu lieu dans l'année écoulée ?

Oui et le reporting extra-financier trimestriel reprend les principaux désinvestissements, reporting que l'on peut retrouver sur notre site à l'adresse suivante www.palatine-am.com

4e Les investisseurs sont-ils informés des désinvestissements liés aux critères ESG ?

Si des critères ESG incitent la gestion à modifier son portefeuille, l'information est retranscrite dans le reporting extra-financier trimestriel.

Ainsi les investisseurs sont informés des modifications effectuées sur la période écoulée.

4f Le gestionnaire de fonds informe-t-il les entreprises/émetteurs des mouvements et/ou des changements de pondération dans le portefeuille liés au non-respect des principes ESG du ou des fonds?

Non

4g Dans quelle mesure les résultats de la politique d'engagement sont-ils intégrés dans la sélection des entreprises/émetteurs ?

Nous ne menons pas de politique d'engagement directe.

Aussi souvent que possible PAM entretient un dialogue actif avec les entreprises/émetteurs, ce qui enrichit nos analyses extra-financières.

Ainsi les résultats de cette démarche sont intégrés dans la sélection des titres.

V/ POLITIQUE D'ENGAGEMENT

5a/ Quels sont les objectifs de la politique d'engagement ?

L'objectif de PAM est de promouvoir les bonnes pratiques ESG au sein des entreprises dont nous sommes actionnaires afin de pousser ces dernières à adopter une démarche de progrès et de responsabilité en matière sociale et environnementale

5b/ Comment Palatine Or Bleu établit-il la liste des entreprises/émetteurs avec lesquels il va, en priorité, pratiquer l'engagement ?

Tous les titres présents dans les portefeuilles ISR de Palatine Asset Management sont concernés par notre démarche de promouvoir les bonnes pratiques ESG.

5c/ Qui pratique l'engagement au nom de Palatine Or Bleu ?

L'engagement est mis en place par les gérants-analystes ISR chez PAM, qui font partis de la commission ISR de l'AFG.

5d/ Quelles sont les méthodes d'engagement employées?

Il n'existe pas au sein de notre société de gestion de politique d'engagement au sens stricte du terme pour ce fonds.

5e/ Comment l'efficacité de l'activité d'engagement est-elle contrôlée ou abordée ?

La démarche de Palatine Asset Management de promouvoir les bonnes pratiques ESG se reflétera dans l'amélioration de la note ISR de l'entreprise.

5f/ Si elles existent, quelles sont les mesures prises si l'engagement s'avère infructueux ?

En pratique, si l'émetteur ne démontre pas des efforts d'amélioration de ses pratiques ESG, la note ISR du titre sera dégradée pouvant entraîner une sortie de la valeur du portefeuille.

5g/ Comment, et à quelle fréquence, les activités d'engagement sont-elles communiquées aux investisseurs et autres parties prenantes ?

Il n'existe pas de communication spécifique à ce sujet.

5h/ Des activités d'engagement ont-elles eu lieu au nom de Palatine Or Bleu pendant l'année écoulée ?

A ce jour aucune activité d'engagement n'a eu lieu au nom d'un de nos fonds.

VI/ POLITIQUE DE VOTE

6a/ Palatine Or Bleu dispose-t-il d'une politique de vote ?

Palatine Asset Management suit les recommandations de vote de l'AFG pour les sociétés composant l'indice SBF 120 et à partir d'un seuil de détention consolidée de 15 millions d'euros pour les autres sociétés françaises. En dehors de ces cas, le droit de vote est exercé ponctuellement dans la mesure où les documents d'information de l'assemblée ont pu être obtenus dans les délais impartis.

6b/ Palatine Or Bleu rend-ils public ses votes et les raisons qui ont conduit à ses choix ?

Le rapport annuel de la politique de vote figure sur le site internet.

6c/Palatine Or Bleu est-il le promoteurs ou soutient-il des résolutions d'actionnaires ?

Le responsable de la gestion analyse les informations qui lui sont présentées et décide de l'orientation du vote.

Les droits de vote sont exercés par correspondance. La participation physique à une Assemblée Générale n'a lieu que si cela s'avère nécessaire.

6d/Des votes ont-ils eu lieu l'année écoulée en lien avec les critères ESG de Palatine Or Bleu ?

Notre politique de vote défend les principes de bonne gouvernance, les bonnes pratiques environnementales et sociales.